



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/B/COM.3/3/Add.1
22 novembre 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement
Genève, 20 janvier 1997
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

INFRASTRUCTURE DES SERVICES POUR LE DEVELOPPEMENT
ET EVALUATION DE L'EFFICACITE COMMERCIALE

Additif

Evaluation de l'efficacité commerciale

Note du secrétariat de la CNUCED

I. Généralités

1. Conformément au paragraphe 94 du document final de Midrand, la CNUCED devrait poursuivre ses travaux préparatoires en vue d'encourager et de soutenir une évaluation de l'efficacité des services d'appui au commerce dans les pays en développement. Il s'agirait de mettre au point et d'exploiter des indicateurs permettant de mesurer les obstacles rencontrés, les efforts déployés et les résultats obtenus par les pays dans la mise en oeuvre des recommandations du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale et d'autres mesures visant à renforcer la compétitivité commerciale de leurs entreprises.

2. Les "évaluations de l'efficacité commerciale", que le secrétariat réalisera à la demande des Etats membres intéressés, s'inspireront de l'approche intersectorielle qui définit le programme sur l'efficacité commerciale, en exploitant les outils mis au point grâce aux travaux effectués dans les domaines des transports, des douanes, des services bancaires et des assurances, etc. Une évaluation de l'efficacité commerciale consistera en un examen, du point de vue des opérateurs commerciaux, de l'applicabilité des recommandations en matière d'efficacité commerciale par rapport à l'environnement commercial d'un pays, du niveau de mise en oeuvre de ces recommandations, et des mesures qui seraient nécessaires pour abaisser les obstacles que rencontrent les PME à l'accès au commerce international.

GE.96-52175 (F)

II. Incidences

3. Les résultats escomptés des évaluations de l'efficacité commerciale seraient notamment les suivants :

a) Une évaluation exacte des domaines dans lesquels des progrès doivent être faits, dans les pays en développement et les pays en transition, pour permettre aux PME de tirer parti des possibilités offertes par la mondialisation et la libéralisation;

b) Les pays en développement et les pays en transition pourront davantage sensibiliser les opérateurs et les investisseurs internationaux ainsi que les donateurs aux efforts qu'ils ont déjà réalisés et aux difficultés qu'ils continuent de rencontrer pour rendre leurs entreprises commerciales plus compétitives. L'évaluation deviendra un outil permettant d'attirer de nouveaux flux commerciaux et de nouveaux investissements et de mobiliser un appui financier au processus de développement de ces pays;

c) L'évaluation de l'efficacité commerciale aidera les pays et les donateurs à déterminer les domaines où un soutien est essentiel pour renforcer la compétitivité du secteur des PME des pays en développement et des pays en transition;

d) L'évaluation sera pour les Etats membres de la CNUCED un moyen pratique d'échanger des informations dans le domaine de l'efficacité commerciale;

e) En fournissant des exemples concrets des avantages que procure l'adoption de normes et règles internationales et de meilleures pratiques, elle contribuera beaucoup à la promotion de telles pratiques, normes et règles;

f) Etant normalement réalisée en coopération avec des acteurs du secteur privé, l'évaluation devrait faciliter une meilleure compréhension mutuelle des besoins, des attentes et des contraintes dans le domaine de l'efficacité commerciale.

III. Activités

4. La réalisation des évaluations de l'efficacité commerciale passera par la formulation d'un ensemble d'indicateurs normalisés dans les principaux domaines de l'efficacité commerciale, sur la base des résultats des études par pays déjà réalisées et de l'expérience acquise par le secrétariat dans l'exécution de son programme de travail dans tous les secteurs de l'efficacité commerciale. En tant qu'initiateur de l'efficacité commerciale, le secrétariat de la CNUCED devrait avoir la responsabilité de ce travail, auquel la Commission économique pour l'Europe de l'ONU et le Centre du commerce international devraient être étroitement associés. Les indicateurs devraient être testés pendant une période de deux ans, au moyen d'un ensemble d'évaluations pilotes réalisées à la demande des gouvernements intéressés. Le secrétariat devrait également instituer des partenariats avec des acteurs, locaux et internationaux, du secteur privé désireux d'apporter un soutien technique ou financier aux évaluations de l'efficacité commerciale. La diffusion des résultats des évaluations pilotes permettra aux Etats membres d'envisager d'intégrer les conclusions des évaluations de l'efficacité commerciale dans le dialogue intergouvernemental à la CNUCED.
